

## Caisse des Écoles - Subvention complémentaire

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Le Conseil Municipal, au cours de sa séance du 5 mars 1990, avait voté une subvention de 1 855 000 F à la Caisse des Écoles.

Les Centres de Loisirs d'été, proposés aux jeunes Bisontins âgés de 3 à 12 ans, ont enregistré cette année une très forte progression des inscriptions par rapport à l'an dernier (29 088 journées/enfants réalisées contre 26 649 en 1989, soit une augmentation de + 23 %). Ces inscriptions supplémentaires ont nécessité un accroissement important des dépenses d'encadrement et de fonctionnement.

De plus, la Caisse des Écoles a réalisé sur ses fonds propres l'aménagement du Centre de Loisirs maternel 1, rue Dürer et les concours extérieurs sollicités n'ont toujours pas été accordés.

En conséquence, le compte d'exploitation de la Caisse des Écoles laisse prévoir un déficit, en fin d'exercice 1990, d'environ 190 000 F.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'accorder à la Caisse des Écoles une subvention complémentaire de 190 000 F et en conséquence de voter au budget supplémentaire de l'exercice courant un crédit de 190 000 F qui figurera au chapitre 944.31/657.21100.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte la proposition du Rapporteur.